

• AFFAIRE MIS ET THIENNOT

Sixième requête : une réponse d'ici juin ?

Les avocats parisiens Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard ont tenu hier une conférence de presse à Déols, où une rue Mis et Thiennot a été inaugurée.

En mars dernier, la neige avait empêché les membres du comité Mis et Thiennot d'assister à la conférence de presse qui avait eu lieu dans les locaux de la Ligue des droits de l'homme à Paris suite au dépôt le 8 février d'une sixième requête en révision. Cette fois-ci, les deux avocats parisiens, Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard, se sont déplacés dans le Berry, à Déols, où une rue Mis et Thiennot a été inaugurée dans la soirée.

La sixième requête s'appuie sur le fait que les aveux ont été extorqués suite à de multiples violences exercées durant les neuf jours d'interrogatoires. Des violences admises et reconnues comme « inadmissibles » par la commission de révision lors de l'examen de la précédente requête en 2007.

Or, au regard de la convention internationale contre la torture ratifiée par la France en 1984, toute déclaration reçue dans ces conditions ne peut être admise comme preuve. La condamnation des huit chasseurs reposant principalement sur ces aveux - même si tous se sont rétractés quelques jours plus tard devant le juge d'instruction -, le dossier se retrouverait vidé de sa substance.



Les fils, la veuve de Gabriel Thiennot, Helga Pottier, la présidente du comité pour la révision du procès, les avocats Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard, et Michel Blondeau, maire de Déols.

Pour cela, les avocats livrent un témoignage précis d'un des co-accusés, Bernard Chauvet, recueilli devant huissier en février 2012. Ils apportent également un éclairage sur le passé vichyste du commissaire Daraud, à qui fut confiée l'enquête.

Hier, Jean-Pierre Mignard a rappelé le « caractère chaotique de la procédure » avec ses trois procès en assises, et la grâce exceptionnelle accordée par le président de la République, René Coty, en 1954, suite aux conclusions d'une enquête interne réalisée

par la Chancellerie, « pour mettre un terme à un trouble persistant dans l'opinion sur la culpabilité des deux hommes », commente-t-il.

« Nous demandons à la commission de révision de faire application de cette convention internationale. Les pièces concernées doivent être retirées du dossier. Juridiquement, les juges ne peuvent pas le refuser » estime-t-il.

Huit maires du département qui ont donné le nom d'une rue, d'une place ou d'un espace aux deux condamnés et de nombreux membres du

comité ont assisté à cette conférence de presse avant d'aller inaugurer une nouvelle rue Mis et Thiennot à Déols où vit Jeanine, la veuve de Gabriel Thiennot.

« Je suis toujours animée par l'espoir. Cela fait longtemps que l'on se bagarre. Je ne sais pas si j'en verrai le bout, peut-être mes fils, mais qu'un jour, ils soient innocentés » confie-t-elle.

La commission de révision de la Cour de cassation pourrait se prononcer sur cette sixième requête d'ici juin 2014.

JMD